

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 802

22 avril 2011

SOMMAIRE

ALLEVA Enzo Architectes & Associés ...	38479	HDI Financing Luxembourg S.à r.l.	38496
ALLEVA - PLATZ - Architectes	38479	Iceo Parallel	38452
AP 5 S.à r.l.	38479	K Invest Holding S.A.	38486
Ascania I S. à r. l.	38460	LOGOS IT Services S.A.	38485
Avante Colombia S.à r.l.	38482	Luxembourg Star Wars Collectors Club	
AZU s.à r.l.	38481	38457
Bantha S.A.	38480	Marim S.A.	38469
B.O.P. S.A.	38481	McKinsey Luxembourg	38486
Borali Financial Investments Sarl	38470	Northam CCPF PropCo1 S.à r.l.	38450
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.		OLKAD Management Services S.à r.l.	38490
.....	38452	Oxbow Luxembourg S.à r.l.	38490
Caroline Holdings S. à r.l.	38472	P&T Ré S.A.	38490
C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma		Pylos Latin America	38490
et de Télévision S.A.	38462	Red Station	38491
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l.	38466	Royal Auto S.à r.l.	38491
Domac S.A.	38458	Sab Soparfin S.A.	38486
Eastern Finance Corporation S.A.- SPF ..	38485	Safilux	38496
Eltafreight	38492	Sefi One S.A.	38481
Eris Investissements S. à r.l.	38472	Shop2Download S.à r.l.	38491
Executive Search Luxembourg S.A.	38475	Société Financière UCB	38469
Finance & Building Europe S.A.	38452	Solvadis International S.à.r.l.	38495
GCE Luxco S.à r.l.	38470	Streamlined Solutions and Services	38496
Gresfin International S.A.	38496	Titan Series Luxembourg S.à r.l.	38479
H.C.A. S.A.	38493	Trans Ardennes	38492
H.C.A. S.A., SPF	38493	Zephyr Capital Investments S.A.	38491

Northam CCPF PropCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 154.604.

In the year two thousand and eleven, on the twenty first of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Northam CCPF Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 153 736, here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

That the present private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "Northam CCPF PropCo 1 S.à r.l.", with registered office at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 154 604, has been incorporated by deed dated July 2, 2010 and enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 22, 2010 under number 1971 (hereafter the "Company").

- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty (20) shares with a nominal value of one thousand Canadian dollars (CAD 1,000.-) each.
- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company, representing 100 % of the share capital.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company and subsequent amendment of article 2 of the bylaws;
2. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder decides the transfer of the registered office of the Company from 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

" 2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Senningerberg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil onze, le onze janvier.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Northam CCPF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 153 736, ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement 5 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée elle délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée "Northam CCPF PropCo 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 154 604, a été constituée suivant acte reçu en date du 22 juillet 2010 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 septembre 2010, sous le numéro 1971 (ci-après la "Société").

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt cinq mille dollars canadiens (20.000,-CAD) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars canadiens (1.000,-CAD) chacune.

- Que la comparante est l'Associée Unique de la Société, représentant 100 % du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société et modifications subséquentes des Statuts;

2. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide le transfert du siège social de la Société du 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Senningerberg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4133. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017167/108.

(110020654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011028328/14.

(110034153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.597.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011035721/13.

(110039322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minnetonka, Minnesota on 20 December 2010 and in Luxembourg on 20 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 150.966, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 29 September 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2479 page 118963, on 16 November 2010.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and having waived any notice requirements, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Modification of the corporate purpose of the Company so that the Company may especially provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company, and in particular, put premises at their disposal, provide experts, assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing.

2. Subsequent amendment of sub-section 3.3 of article 3 of the articles of association of the Company.

3. Acknowledgment of the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and decision to grant them discharge for the exercise of their mandate.

4. Cancellation of the existing classes of managers and subsequent amendment of sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company.

5. Amendment of sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company.

6. Amendment of sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company.

7. Amendment of the statutory authority to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

8. Subsequent amendment of article 20 of the articles of association of the Company.

9. Appointment of Mr. Pierre-Jean Oger and Mr. Pedro Geyerhahn as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

10. Miscellaneous.

The appearing party then requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the corporate purpose of the Company so that the Company may especially provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company, and in particular, put premises at their disposal, provide experts, assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing.

Second resolution

As a consequence, the sole shareholder resolves to amend subsection 3.3 of article 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **3.3.** The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities; and

- provide services for the benefit of companies which form part of the same group of entities as the Company, and in particular, put premises at their disposal, provide experts, assist and advise them in commercial and financial activities, administration, accounting and marketing.”

Third resolution

The sole shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to cancel the existing classes of managers of the Company named “Class A Managers” and “Class B Managers” and as a consequence, resolves to amend sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **14.1.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the

Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **16.1.** Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **18.2. Quorum.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote. Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend the statutory authorisation to sign for the Company, so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

Eighth resolution

Subsequently, the general meeting of shareholders resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation."

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period, Mr. Pierre-Jean Oger, born in Charleroi, Belgium, on 5 October 1976, residing at 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgium and Mr. Pedro Geyerhahn, born in Rio de Janeiro, Brazil, on 28 March 1969, residing at 52 rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as managers of the Company.

Following the present meeting, the board of managers of the Company is composed of the following persons:

- Mr. Pierre-Jean Oger; and
- Mr. Pedro Geyerhahn.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minnetonka, Minnesota, le 20 décembre 2010 et à Luxembourg, le 20 décembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 page 118963, le 16 novembre 2010.

La comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société pour que la Société puisse en particulier prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, et notamment, mettre des locaux à leur disposition, fournir des experts, les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier et administratif, comptabilité et marketing.

2. Modification subséquente de la sous-section 3.3 de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Approbation de la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décision de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

4. Annulation des catégories de gérants existantes et modification subséquente de la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société.

5. Modification de la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société.

6. Modification des sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société.

7. Modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

8. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.

9. Nomination de M. Pierre-Jean Oger et M. Pedro Geyerhahn en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

10. Divers.

La comparante a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société pour que la Société puisse en particulier prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, et notamment, mettre des locaux à leur disposition, fournir des experts, les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier et administratif, comptabilité et marketing.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier la sous-section 3.3 de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.3.** La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- prester des services aux différentes sociétés du même groupe que la Société, et notamment, mettre des locaux à leur disposition, fournir des experts, les conseiller et les assister dans les domaines commercial, financier et administratif, compatibilité et marketing.»

Troisième résolution

L'associé unique prend acte de et accepte la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'annuler les catégories de gérants existantes de la Société nommés «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B» et, par conséquent, décide de modifier la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.1.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique.»»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier les sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **18.2 Quorum.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Huitième résolution

Subséquentement, l'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

Neuvième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée: M. Pierre-Jean Oger, né à Charleroi, Belgique, le 5 octobre 1976, demeurant à 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgique et M. Pedro Geyerhahn, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 28 mars 1969, demeurant à 52 rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérants de la Société.

A la suite de la présente assemblée générale, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- M. Pierre-Jean Oger; et
- M. Pedro Geyerhahn.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16941. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011014882/251.

(110017392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

L.S.W.C.C., Luxembourg Star Wars Collectors Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3321 Bivange, 6, rue de la Forge.

R.C.S. Luxembourg F 8.656.

— STATUTS

Une association sans but lucratif, régie par les présents statuts, par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, tell qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984, du 4 mars 1994, 1 août 2001 et 19 décembre 2002, dénommée:

L.S.W.C.C., A.s.b.l.

a été constituée le 1.03.2011 par les membres fondateurs:

1. Serge Nickels / 6, rue de la Forge L-3322 de Bivange
2. Patricia Bombardier / 33, rue des Près L-3671 de kayl
3. Yves Kraus / 4, rue Neuve L-5560 de Remich

L'association L.S.W.C.C.,A.s.b.l. ne pourra, en aucun cas, déroger aux principes qui ont conduit à sa création, principes qui sont définis plus amplement dans les présents statuts.

Chapitre 1^{er} . Siège social et Objet de l'association

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination L.S.W.C.C., A.s.b.l.

Art. 2. Le siège sociale est établi dans la Commune de Roeser, 6, rue de la Forge L-3322 Bivange

Art. 3. La durée de l'association est illimité.

Art. 4. Le but principaux est l'organisation des manifestations culturelles et d'établir des liens d'amitié entre ses membres et membres des autre club de collectionneur du monde entier.

Art. 5. L.S.W.C.C., A.s.b.l. mène son action en dehors de toute considération politique ou religieuse.

Chapitre 2. Admission, Expulsions des membres

Art. 7. Chaque personne qui veut devenir membre doit payer une carte de membre chaque année.

Pour devenir membre active il faut payer 10 euros.

Pour devenir membre donateur il faut payer 5 euros.

Art. 8. Tout membre doit déclarer accepter les présents statuts et de respecter les règles internes de L.S.W.C.C., A.s.b.l.

Art. 9. Seulement les membres du conseil administrative on le droit d'accepter ou expulser un membre.

Art. 10. Le nombre des membres de l'association est illimité mais il faut au moins trois.

Art. 11. Tout membre peut se retirer de L.S.W.C.C., A.s.b.l. sur simple déclaration écrite.

Art. 12. Tout membre qui n'est pas dans le conseil peut être exclus par le conseil administrative, si:

1. Les cotisations ne sont pas payés après 31 jours
2. Les règles interne ne sont pas acceptées
3. Si la majorité du conseil administrative décide l'exclusion.

Chapitre 3. Fondateurs - Administration

Art. 13. Les fondateurs sont: Serge Nickels, Patricia Bombardier et Yves Kraus

Art. 14. L.S.W.C.C., A.s.b.l. est géré par un conseil administrative composé:

1. d'un président
2. d'un secrétaire, chargé des travaux administratives
3. d'un trésorier, chargé des travaux financiers.

Art. 15. Toutes les décisions du conseil administrative seront prise par voix nominale, à la majorité simple des voix.

Art. 16. Le trésorier et le Président ont accès au compte courant de l'association.

Art. 17. Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenu des livres de comptabilité et de la gestion des comptes de L.S.W.C.C., A.s.b.l.. Aucune dépense peut être effectuer sans l'accord de la majorité du conseil administrative. Le trésorier présente chaque mois le compte financier au conseil.

Art. 18. Chaque année le trésorier fait un rapport des comptes financier est le présente au conseil.

Après que le conseil a approuvé le rapport il sera vérifié par deux reviseurs de caisse.

Art. 19. Seulement les membres du conseil peuvent soumettre une demande pour un nouveau membre pour le conseil.

Art. 20. L'entière conseil administrative devra se réunir au moins une fois tous les deux mois. La présence à ces réunions est obligatoire.

Art. 21. La qualité de membre du conseil administrative se perde par lettre de démission personnelle adressée au conseil.

Chapitre 4. Assemblée Générale

Art. 22. Au cours du premier trimestre de chaque année une assemblée générale se tiendra au siège sociale. La convocation digitale ou écrite, adressé individuellement à chaque membre doit contenir l'ordre du jour.

Art. 23. Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

1. la modification des statuts
2. la fixation des cotisations
3. la nomination et la révocation des administrateurs
4. Élections des deux reviseurs de caisse.

Les décision 1.; 2.; 3. sont soumise à la majorité des 2/3 des membres présents à l'assemblée générale, pour 4. il suffit la simple majorité.

Chapitre 5. Dissolution

Art. 22. En cas de dissolution, il faut qu'une assemblée générale se tiens avant.

Art. 23. Tout les comptes financiers seront réglés on faisant un dent a l'association:

Croix Rouge Luxembourgeoise

Chapitre 6. Modification des statuts

Art. 24. Pour que les statuts pourront être modifier, il faut que tout les membres seront informés. La modification est réservée à la compétence de l'assemblée générale, et il faut la majorité de 2/3 de tout les membres.

Référence de publication: 2011035448/73.

(110037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Domac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 95.994.

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOMAC S.A.", ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 19 septembre 2003 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1097 du 22 octobre 2003, modifiée la dernière fois le 22 mars 2005 par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 800 du 12 mai 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.994.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression du capital autorisé de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1.;
3. Suppression de l'approbation par vote unanime des actionnaires de toutes décisions du conseil d'administration qui dépassent le simple cadre de la gestion journalière;
4. Suppression de l'autorisation préalable de l'assemblée générale pour les délégations du pouvoir de représentation de la Société à un membre du conseil d'administration;
5. Suppression subséquente des alinéas 6 et 7 de l'article 8 des statuts afin de refléter la décision prise au point 3. et 4.;
6. Modification du pouvoir de représentation de la Société;
7. Modification subséquente des articles 7 et 8 des statuts afin de refléter la décision prise au point 6.;
8. Constatation de la présence d'un associé unique de la Société et subséquente réduction de la composition du conseil d'administration de trois (3) à un (1) membre;
9. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le capital autorisé de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 relatif au capital autorisé, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'approbation par le vote unanime des actionnaires de toutes décisions du conseil d'administration qui dépassent le simple cadre de la gestion journalière.

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'autorisation préalable de l'assemblée générale pour les délégations du pouvoir de représentation de la Société à un membre du conseil d'administration.

Suite aux décisions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de supprimer les alinéas 6 et 7 de l'article 8 relatifs au pouvoir de décision du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier (i) le pouvoir de représentation de la Société, en prenant en compte la possibilité pour la Société de n'avoir qu'un associé unique et la subséquente possibilité de limiter la composition du conseil d'administration à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé (ii) ainsi que la possibilité de délégation spéciales à toutes personnes dûment autorisées par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts par l'ajout d'un nouvel alinéa après le premier alinéa de l'article 7 et la modification du dernier alinéa de l'article 8; le deuxième alinéa de l'article 7 et le dernier alinéa de l'article 8 auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Alinéa 2. "Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

Art. 8. dernier alinéa. "La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a plus qu'un associé unique et décide par conséquent de réduire la composition du conseil d'administration de trois à un membre.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Hervé PONCIN, administrateur en fonction est à partir des présentes l'administrateur unique de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 1.100,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1221. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015612/98.

(110019156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.588.

In the year two thousand eleventh, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l., a Company registered under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 125604, being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs. Estella Vermeulen, private employee (the "Attorney"), having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of Ascania I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "TREBIA HOLDINGS S.à r.l." by notarial deed of notary Maître P. Bettingen, residing in Luxembourg, dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), number 1002 of 30 May 2007;

- The articles of association have been amended for the last time by notarial deed of notary Maître J. Elvinger, residing in Luxembourg, dated 31 December 2007, published in the Mémorial C, number 703 of 21 March 2008;

- that the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to add a paragraph to article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above. The Corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred EURO (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ASCANIA I HOLDINGS S. à r.l., une société constituée selon les lois Luxembourgeois ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 125604, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Estella Vermeulen, employé privé (la «mandataire») demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ASCANIA I S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination de «TREBIA HOLDING S.à r.l., suivant acte du notaire Maître P. Bettingen, demeurant à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C), numéro 1002 du 30 mai 2007.

- Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître J. Elvinger, demeurant à Luxembourg, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 703 du 21 mars 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'ajouter un alinéa à l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présents est évalué à environ mille deux cents EUROS (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VERMEULEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3707. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016955/118.

(110020346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.979.

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.E.C.T. COMPAGNIE EUROPEENNE DE CINEMA ET DE TELEVISION S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 84979, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 du 4 avril 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 188 du 21 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
4. Modification de la date d'assemblée générale annuelle.
5. Refonte des statuts.
6. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
7. Démission du commissaire aux comptes;
8. Décharge au commissaire aux comptes sortant;
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
10. Nomination de quatre nouveaux administrateurs;
11. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

Deuxième résolution

La société se trouve désormais valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 25 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "C.E.C.T. COMPAGNIE EUROPEENNE DE CINEMA ET DE TELEVISION S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence.

Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes: la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Huitième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg; Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Dixième résolution

L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Onzième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Emilio BINDA, employé privé, né le 30 novembre 1949 à Savosa en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH6900 Lugano;
- Monsieur Raimondo LAGOSTENA, entrepreneur, né le 29 janvier 1951 à Genève en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;
- Monsieur Fabrizio ZANARDI, employé privé, né 6 septembre 1965 à Villa Lagunese en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,
- Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2011. LAC/2011/4650. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011016985/184.

(110020397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

In the year two thousand ten, on the twenty second day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company CEMEX HUNGARY KFT, a company organised and existing under the laws of Hungary, with its registered office at 6-12 Kapàs u, 3rd -4th floor, H-1027 Budapest, Hungary, registered with the Trade Registry of Hungary under number 01-09-698135,

duly represented by Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal dated 20 December 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The forementioned CEMEX HUNGARY KFT is the sole member of the limited liability company CEMEX LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 106.559 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by the notary Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 2nd March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 668 dated 7 July 2005, page 32052, which articles of incorporation have been amended several time and for the last time by a deed received by the undersigned notary on 13 December 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole member decides to contribute to the Company the amount of EUR 9,620,251,827.75 (nine billion six hundred twenty million two hundred fifty one thousand eight hundred twenty seven US Dollars and seventy five Cents), equivalent to USD 12,624,656,473.55.- (twelve billion six hundred twenty four million six hundred fifty six thousand four hundred seventy three US Dollars and fifty five Cents), according to the official exchange rate of EUR 1.- for USD 1.3123, as published by Reuters (ASK) for 20 December 2010 at 4 p.m. New York Time) (the "Contribution").

Second resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 4,810,125,900 (four billion eight hundred ten million one hundred twenty five thousand nine hundred Euros).

Therefore, the corporate capital is increased from its present amount of EUR 1,418,294,300.- (one billion four hundred eighteen million two hundred ninety four thousand three hundred Euros), represented by 14,182,943 (fourteen million one hundred eighty two thousand nine hundred forty three) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, to the amount of EUR 6,228,420,200.- (six billion two hundred twenty eight million four hundred twenty thousand two hundred Euros) represented by 62,284,202 (sixty two million two hundred eighty four thousand two hundred two) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The sole member resolves to allocate the remaining amount of the Contribution, i.e. EUR 4,810,125,927.75 (four billion eight hundred ten million one hundred twenty five thousand nine hundred twenty seven Euros and seventy five Cents) to the Company's share premium account.

Third resolution

The sole member resolves to issue 48,101,259 (forty eight million one hundred one thousand two hundred fifty nine) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros), having the same rights and obligations as the existing corporate units and to allocate the amount of EUR 4,810,125,927.75 (four billion eight hundred ten million one hundred twenty five thousand nine hundred twenty seven Euros and seventy five Cents) to the Company's share premium account.

Subscription and Payment

The appearing person, here represented by Maître Nathalie HOULLÉ, previously named, by virtue of the prementioned proxy, declares subscribing in the name and on behalf of the sole member for the 48,101,259 (forty eight million one hundred one thousand two hundred fifty nine) newly issued corporate units of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, and to fully pay them up by the contribution of claims liquid, certain and immediately payable, upon their terms, for an aggregate amount of EUR 9,620,251,827.75 (nine billion six hundred twenty million two hundred fifty one thousand eight hundred twenty seven US Dollars and seventy five Cents) and to allot 48,101,259 (forty eight million one hundred one thousand two hundred fifty nine) new fully paid-up corporate units of the Company to the sole member and to credit the share premium account of the Company by an amount of EUR 4,810,125,927.75 (four billion eight hundred ten million one hundred twenty five thousand nine hundred twenty seven Euros and seventy five Cents).

Proof of the ownership by CEMEX HUNGARY KFT of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The sole member declares that the said claims are free and clear of any pledges, liens and charges and that there are no restrictions to the transfer of these claims to the Company and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the claims to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company has henceforth the following wording:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at EUR 6,228,420,200.- (six billion two hundred twenty eight million four hundred twenty thousand two hundred Euros) represented by 62,284,202 (sixty two million two hundred eighty four thousand two hundred two) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully paid in.”

Fifth resolution

The sole member of the Company resolves to grant power to any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital increase, including the authorization to amend the Company's member(s) register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand eight hundred euros (EUR 6,800).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the proxy holder, acting as here above stated, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deux décembre.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société CEMEX HUNGARY KFT, une société constituée et existant selon les lois Hongroises, ayant son siège social à 6-12 Kapàs u, 3rd -4th floor, H1027 Budapest, Hongrie, immatriculée au Registre de Commerce de Hongrie sous le numéro 01-09-698135,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société CEMEX HUNGARY KFT pré-mentionnée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.559 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 668 en date du 7 juillet 2005, page 32052. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de contribuer à la Société le montant de EUR 9.620.251.827,75 (neuf milliards six cent vingt millions deux cent cinquante et un mille huit cent vingt sept Euros et soixante quinze cents) correspondant au montant de USD 12.624.656.473,55 (douze milliards six cent vingt quatre millions six cent cinquante six mille quatre cent soixante treize dollars américains et cinquante cinq cents), conformément au taux de change officiel de EUR 1.- pour USD 1,3123, tel que publié par Reuters (ASK) au 20 décembre 2010 à 16 heures, heure de New York (l'«Apport»).

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.810.125.900.- (quatre milliards huit cent dix millions cent vingt cinq mille neuf cent Euros).

Par conséquent le capital social est augmenté de son montant actuel de EUR 1.418.294.300.- (un milliard quatre cent dix huit millions deux cent quatre vingt quatorze mille trois cent Euros), représenté par 14.182.943 (quatorze millions cent quatre vingt deux mille neuf cent quarante trois) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, pour le porter au montant de EUR 6.228.420.200.- (six milliards deux cent vingt huit millions quatre cent vingt mille deux cent Euros) représenté par 62.284.202 (soixante deux millions deux cent quatre vingt quatre mille deux cent deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

L'associé unique décide d'allouer le montant restant de l'Apport soit EUR 4.810.125.927,75 (quatre milliards huit cent dix millions cent vingt cinq mille neuf cent vingt sept Euros et soixante quinze cents) au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre 48.101.259 (quarante huit millions cent un mille deux cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros), et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'allouer le montant de EUR 4.810.125.927,75 (quatre milliards huit cent dix millions cent vingt cinq mille neuf cent vingt sept Euros et soixante quinze cents) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et Paiement

La partie comparante, ici représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, prénommée ci-avant, en vertu de la procuration pré-mentionnée, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'associé unique auxdites 48.101.259 (quarante huit millions cent un mille deux cent cinquante neuf) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune et les libérer par l'apport de droits à recevoir liquides, certains et exigibles, à compter de leurs échéances, pour un montant total de EUR 9.620.251.827,75 (neuf milliards six cent vingt millions deux cent cinquante et un mille huit cent vingt sept Euros et soixante quinze cents) et, d'allouer 48.101.259 (quarante huit millions cent un mille deux cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales entièrement libérées de la Société à l'associé unique et de créditer le compte prime d'émission de la Société d'un montant de EUR 4.810.125.927,75 (quatre milliards huit cent dix millions cent vingt cinq mille neuf cent vingt sept Euros et soixante quinze cents).

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné par CEMEX HUNGARY KFT.

L'associé unique déclare que lesdits droits à recevoir sont libres de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de ces droits à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de ces droits à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à EUR 6.228.420.200.- (six milliards deux cent vingt huit millions quatre cent vingt mille deux cent Euros), représenté par 62.284.202 (soixante deux millions deux cent quatre vingt quatre mille deux cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, toutes entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec l'augmentation de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation de mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N.HOULLÉ, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59117. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016351/173.

(110019224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Marim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011035571/10.

(110039142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Société Financière UCB, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.500.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2010

Nomination statutaire

L'Assemblée nomme, avec effet immédiat, Fernand Reiners, né le 15 octobre 1963 à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 14, Boulevard Royal, en qualité d'Administrateur pour un terme de trois ans. L'Assemblée confirme que ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Philippe Waty / Gaëtan Dumont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011035588/16.

(110038814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

GCE Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 713.426,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mars 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Andréas Demmel en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, Lars Frankfelt, résidant 29 Esplanade, 1st floor, St Helier; JE2 3QA; Jersey; Channel Islands professionnellement au en tant que liquidateur de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour GCE Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011035956/17.

(110038662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Borali Financial Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.560.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Borali Financial Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 154.560 (the Company). The Company has been incorporated on July 21, 2010 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), N° 1895 of September 15, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on November 23, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, which has not been yet published in the Mémorial.

There appeared:

BORALI OVERSEAS PRIVATE EQUITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-), and registered with the RCS under number B 154.559 (the Sole Partner),

hereby represented by Xavier Guzman, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the units in the capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 13.1 of the Articles.

2. Decision to close the current financial year on the fifteenth (15th) day of January 2011 as a result of the change adopted under item 1 above.

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend article 13.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the sixteenth (16th) day of January and ends on the fifteenth (15th) day of January of each year."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner resolves to close the current financial year, which started on the first (1st) day of December 2010, on the fifteenth (15th) day of January 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Borali Financial Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 154.560 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 1895 du 15 septembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 novembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial.

A comparu:

Borali Overseas Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital de trente-mille dollars américains (USD 30.000,-) et immatriculée au RCS sous le numéro B 154.559 (l'Associé Unique),

représentée par Xavier Guzman, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 13.1 des Statuts.

2. Décision de clôturer l'exercice social en cours le quinze (15) janvier 2011 à la suite de la modification adoptée au point 1. ci-dessus.

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **13.1.** L'exercice social commence le seize (16) janvier et s'achève le quinze (15) janvier de chaque année."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de clôturer l'exercice social en cours, qui a commencé le premier (1^{er}) décembre 2010, le quinze (15) janvier 2011.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: X. GUZMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2910. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011016982/101.

(110020516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

—
Meeting of the board of managers dated February, 15, 2011

Resolution:

The Board of Managers unanimously adopts the following resolution:

Transfer of the registered office of the Company to the below address with effect as at February 4, 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil de gérance en date du 15 février, 2011

Résolution:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité la résolution suivante:

Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Copie certifiée conforme

ERIS INVESTISSEMENTS Sarl

Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011037178/25.

(110040623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.695.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 26 January 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that has been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 25 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°89 of 17 January 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,595,125 (one million five hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) to an amount of EUR 1,695,125 (one million six hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro) by the issuance of 800 (eight hundred) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,595,125 (one million five hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 12,761 (twelve thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) to an amount of EUR 1,695,125 (one million six hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 13,561 (thirteen thousand five hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of issuance of 800 (eight hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 800 (eight hundred) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 13,561 (thirteen thousand five hundred sixty-one) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,695,125 (one million six hundred ninety-five thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 13,561 (thirteen thousand five hundred sixty-one) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, N° 896, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 89 du 17 janvier 2011.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.595.125 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.695.125 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 800 (huit cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.595.125 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 12.761 (douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.695.125 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 13.561 (treize mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 800 (huit cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 800 (huit cents) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 13.561 (treize mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.695.125 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 13.561 (treize mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy

Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2011. LAC/2011/4657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011016991/137.

(110020257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Executive Search Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.519.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Jan Raf VERECKEN, juriste, né à Gent (B) le 14 mars 1970, demeurant à Leenstraat, 31, B-1540 Herne (Belgique),

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Executive Search Luxembourg S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la sélection et le recrutement de personnes tant pour des positions permanentes que temporaires pour le compte d'entreprises, d'études, d'agences, d'associations, d'autorités, de personnes privées ou autres;

- l'organisation, le consulting et la gestion, éventuellement en collaboration avec des tiers, de l'organisation interne et externe de sociétés, d'entreprises, d'études, d'agences, d'associations, d'autorités et de personnes privées ou autres, y compris en ce qui concerne leur politique de personnel, et toutes les actions y afférentes, directement ou indirectement;

- le conseil en gestion de ressources humaines, en management, en organisation financière, en gestion de technologie informatique dans le sens le plus large, ainsi que toute forme d'assistance dans ces domaines;

- l'organisation de séminaires et de rencontres dans le cadre des activités ci-dessus ainsi que la mise à disposition des dispositifs et de l'infrastructure nécessaire.

Cette énumération est purement illustrative. Elle n'est ni exhaustive ni limitative.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriétés mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet sociale ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. Capital , Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes ces actions ont été libérées partiellement en espèces à concurrence de 50% au moins, de sorte que la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Marc Jan Raf VEREECKEN, juriste, né à Gent le 14 mars 1970, demeurant à Leenstraat, 31, B-1540 Herne (Belgique).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. J. R. VEREECKEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4224. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011016382/188.

(110019539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

**ALLEVA Enzo Architectes & Associés, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ALLEVA - PLATZ - Architectes).**

Siège social: L-4774 Pétange, 25, rue des Promenades.
R.C.S. Luxembourg B 155.452.

L'an deux mil onze, le dix-huit février.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Enzo ALLEVA, architecte, né à Differdange, le 12 mai 1973, demeurant à L-4762 Pétange, 99 route de Niederborn.

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "«ALLEVA - PLATZ - Architectes», (RCS Luxembourg No B 155452)," constituée suivant acte notarié du 3 juin 2010, publié au Mémorial C No 2269 du 23 octobre 2010.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le changement de la raison sociale et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «ALLEVA Enzo Architectes & Associés».

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: ALLEVA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 février 2011. Relation: EAC/2011/2422. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 24 février 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011037129/28.

(110040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

AP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.530.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} mars 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011035626/14.

(110039196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 8 mars 2011 les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant de la Société, est prise en compte avec effet immédiat.

- Ivo Hemelraad, né à Utrecht (Pays-Bas), le 12 octobre 1961, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035898/15.

(110039382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Bantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.371.

L'an deux mil dix, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BANTHA S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 136371 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 682 du 19 mars 2008 (la «Société»).

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne Perusini, Sophie Mathot, Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58777. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016977/61.

(110020544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

AZU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 12, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011035630/11.

(110039384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

B.O.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011035631/11.

(110039658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration et date du 15 décembre 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011036333/23.

(110040047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Avante Colombia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.128.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LA CORTEZ ENERGY, Inc., a company incorporated in the Nevada with registration number E0432252006-1 having its principal executive offices at Calle 67 # 7-35 Oficina 409, Bogota, Colombia

(the "Sole Shareholder"),

represented by Me Véronique Wauthier, lawyer, professionally domiciled at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

by virtue of a proxy given in Bogota on September 9, 2010.

The said proxy, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of Avante Colombia S.à r.l., with registered office in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing then in Mersch, on December 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 650 of March 30, 2006,

amended pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of March 10, 2010,

registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B, number 133.128 (the "Company")

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Ending of the financial year on September 30, 2010 and approval of the interim accounts for the period from January 1, 2010 to September 30, 2010;

2. Transfer of the statutory and administrative registered office of the Company from Luxembourg to George Town, Grand Cayman, Cayman Islands with maintenance of the legal personality of the Company without discontinuance, even on a tax point of view;

3. Change of the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing exempted companies limited by shares pursuant to the provisions of the Cayman Islands Companies Law (2009 revision) and approval of the amended and restated Memorandum and Articles of Association a copy of which is attached, this exhibit constituting part of this resolution;

4. Decision to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of the Cayman Islands under the name "Avante Colombia, Inc.";

5. Appointment of Maricorp Services Ltd., P.O. Box 2075, 31 The Strand, 46 Canal point Drive, George Town, KY1-1105 Grand Cayman, Cayman Islands as new registered agent of the Company in the Cayman Islands and authorization granted to Maricorp Services Ltd. to give notice to the Registrar of Companies that the Memorandum of Continuation as Cayman Islands exempted company should become effective and to perform all formalities in respect of this registered office transfer; with special power granted to Mr Andres Gutierrez of Calle 80 No. 8-41 Apto 401, Bogota, Colombia, to approve and sign the new Memorandum and Articles of Association;

6. Resignation of some of the managers and discharge;

7. Various.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to end the financial year on September 30, 2010. Interim accounts for the period from January 1, 2010 to September 30, 2010 being not available due to the activities of the branch, the Sole Shareholder resolved to approve interim accounts for the period from January 1, 2010 to August 31, 2010 and to mandate the Board of Managers to issue interim accounts as at September 30, 2010 within three months.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the statutory and administrative registered office of the Company from Luxembourg to George Town, Grand Cayman, Cayman Islands with maintenance of the legal personality of the Company without discontinuance, even on a tax point of view.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to change the articles of association so that the Company's articles of association comply with the regulations governing exempted companies limited by shares pursuant to the provisions of the Cayman Islands Companies Law (2009 revision) and to approve the amended and restated Memorandum and Articles of Association, a copy of which will remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the undersigned notary and the attorney.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of the Cayman Islands under the name "Avante Colombia, Inc."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Maricorp Services Ltd., residing at P.O.Box 2075, 31 The Strand, 46 Canal point Drive, George Town, KY1-1105 Grand Cayman, Cayman Islands as new registered agent of the Company in the Cayman Islands and to grant authorization to this company to give notice to the Registrar of Companies that the Memorandum of Continuation as Cayman Islands exempted company should become effective and to perform all formalities in respect of this registered office transfer.

The Sole Shareholder resolved to grant a special power to Mr Andres Gutierrez of Calle 80 No. 8-41 Apto 401, Bogota, Colombia, which consists in approving and signing the new Memorandum and Articles of Association.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of the following managers:

Mr José Fernando Montoya, Mr Jaime Ruiz Llano, Mr Jaime Navas Gaona, Mr Richard G. Stevens and Mr Alexander Ferdinand Diederik Berger and to grant them full discharge for the execution of their mandate until this date.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; that on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LA CORTEZ ENERGY, Inc. une société constituée dans le Nevada sous le numéro d'immatriculation E0432252006-1 et disposant de son principal siège d'exploitation à Calle 67 # 7-35 Oficina 409, Bogota, Colombie

(l'"Associé Unique")

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Bogota le 9 septembre 2010

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée Unique de la société représentée comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter que la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Avante Colombia S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 13 décembre 2005, publié au Mémorial C – numéro 650 du 30 mars 2006,

modifié suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 10 mars 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.128 (la “Société”).

L’Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture de l’exercice social au 30 septembre 2010 et approbation de comptes intérimaires pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010;

2. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à George Town, Grand Cayman, Iles Cayman avec maintien de la personnalité juridique de la société sans interruption même d’un point de vue fiscal;

3. Modification des statuts en vue d’adopter des statuts conformes aux dispositions régissant les sociétés de capitaux exemptées (“exempted companies limited by shares”) en accord avec les dispositions de la loi sur les sociétés des Iles Cayman (version 2009) et approbation des nouveaux statuts dont copie jointe, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision;

4. Décision de continuer simultanément l’existence de la société sous la juridiction du territoire des Iles Cayman sous la dénomination “AVANTE COLOMBIA, Inc.”);

5. Désignation de Maricorp Services Ltd., Boîte Postale 2075, 31 The Strand, 46 Canal point Drive, George Town, KY1-1105 Grand Cayman, Iles Cayman en qualité d’agent domiciliataire de la société aux Iles Cayman et autorisation conférée à Maricorp Services Ltd. de notifier au Registre des Sociétés de ce que les “statuts de continuation” (Articles of Continuation) en qualité de société exemptée des Iles Cayman deviennent effectifs et d’accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier donné à Monsieur Andres Gutierrez, Calle 80 N°. 8-41, Appartement 401, Bogota, Colombie pour approuver et signer les nouveaux statuts;

6. Démission de certains des gérants et décharge;

7. Divers.

A requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associée Unique décide de clôturer l’exercice social au 30 septembre 2010. Des comptes intérimaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010 étant indisponibles compte tenu des activités de la succursale, l’Associée Unique décide d’approuver des comptes intérimaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 août 2010 et de mandater le Conseil de Gérance pour émettre des comptes intérimaires au 30 septembre 2010 dans les trois mois.

Deuxième résolution

L’Associée Unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à George Town, Grand Cayman, Iles Cayman avec maintien de la personnalité juridique de la société sans interruption même d’un point de vue fiscal.

Troisième résolution

L’Associée Unique décide de modifier les statuts de la Société en vue de les adapter aux dispositions régissant les sociétés de capitaux exemptées («exempted companies limited by shares») en accord avec les dispositions de la loi sur les sociétés des Iles Cayman (version 2009) et d’approuver les nouveaux statuts dont une copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée “ne varietur” par le notaire instrumentant et la mandataire, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

Quatrième résolution

L’Associée Unique décide de continuer simultanément l’existence de la Société sous la juridiction du territoire des Iles Cayman sous la dénomination “AVANTE COLOMBIA, Inc.”.

Cinquième résolution

L’Associée Unique désigne Maricorp Services Ltd., ayant son siège social Boîte Postale 2075, Grand Cayman, 31 The Strand, 46 Canal point Drive, George Town, KY1-1105 Iles Cayman, en qualité d’agent domiciliataire de la Société aux Iles Cayman et autorise Maricorp Services Ltd. à notifier au Registre des Sociétés de ce que les “statuts de continuation” (Articles of Continuation) en qualité de société exemptée des Iles Cayman deviennent effectifs et à accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social.

L’Associée Unique donne de plus mandat spécial à Monsieur Andres Gutierrez, Calle 80 N°. 8-41, Appartement 401, Bogota, Colombie pour approuver et signer les nouveaux statuts.

Sixième résolution

L'Associée Unique accepte la démission des gérants suivants: Messieurs José Fernando Montoya, Jaime Ruiz Llano, Jaime Navas Gaona, Richard G. Stevens et Alexander Ferdinand Diederik Berger et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration de la comparante

La comparante déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 1.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44242. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2011017505/187.

(110019651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Eastern Finance Corporation S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035699/10.

(110039269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.954.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2011 que:

Messieurs Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, sont nommés administrateurs avec effet au 01.01.2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011035788/14.

(110039187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de McKinsey & Company Inc. Luxembourg, tenue le 10 décembre 2010 que:

- le mandat de représentant permanent de Monsieur Wiebe Draijer, résident au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;

- le mandat de représentant permanent de Monsieur Marc Niederkorn, résident au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011035805/16.

(110039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.856.

Extrait du Conseil d'Administration du 08 février 2011

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 08 mars 2011.

Pour SAB SOPARFIN S.A.

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2011035872/14.

(110039217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

K Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Camille MINES, notary, residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of K Invest Holding S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 92.457, (the Company), having a share capital of GBP 2.825.000.

The Company has been incorporated on 24 February 2003 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 409, dated 15 April 2003, page 19.586. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1927, dated 6 August 2008, page 92.453.

The meeting opened at 10.00 a.m.

The shareholders have decided to appoint Mr Pascal SASSEL, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, as chairman pro tempore (The Chairman).

The Chairman appoints Mrs Lara Elisabeth SCHWEIZER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (The Secretary).

The Meeting elects Mr Simon Tangye LEAN, designer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (The Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list signed by (i) the holder(s) of powers of attorney who represent(s) the shareholders who are not present and (ii) the members of the Bureau. Said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the person(s) who represent(s) the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that two million eight hundred twenty-five thousand (2.825.000) shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting; and

III. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate upon all the items on the following agenda, of which the shareholders have been duly informed before the Meeting:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to transfer the registered office of the Company to L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;

3. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

4. Decision to appoint GT Fiduciaires S.A., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 121.820, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);

5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidators all the powers provided by the articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities;

6. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and

7. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a majority of at least two-third of the votes expressed the following resolutions:

1. First resolution

The Meeting acknowledges that the entirety of the subscribed share capital of the Company is present or represented at the Meeting and that therefore the convening notices requirements can be waived.

2. Second resolution

The Meeting resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company to L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3. Third resolution

The Meeting resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

4. Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint

GT Fiduciaires S.A., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 121.820,

as Liquidator (liquidateur) of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator is entitled to receive remuneration in relation to its mission which is detailed hereunder.

5. Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator, the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Meeting also resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may decide to delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although the Liquidator will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

6. Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise the Liquidator, acting on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, at its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately [...] Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Capellen, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société K Invest Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.457 (la Société), ayant un capital social de GBP 2.825.000.

La Société a été constituée le 24 février 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 15 avril 2003 à la page 19.586. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière par acte notarié reçu par Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1927 du 6 août 2008 à la page 92.453.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures du matin.

Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Pascal SASSEL, avocat à la Cour demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de président pro tempore (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lara Elisabeth SCHWEIZER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Simon Tangye LEAN, designer, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par (i) le(s) mandataire(s) qui représente(nt) les actionnaires qui ne sont pas présents et (ii) les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, annexées aux présentes minutes;

II. il résulte de cette liste de présence que toutes les deux-million huit cent vingt-cinq mille (2.825.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) représentant au l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée; et

III. l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour indiqués ci-après, dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'Assemblée:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de transférer le siège social de la Société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
3. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
4. Décision de nommer GT Fiduciaires S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation en attribuant au Liquidateur tous les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et en particulier d'autoriser le Liquidateur à passer tous actes et d'exécuter toutes opéra-

tions, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et de permettre au Liquidateur de déléguer, sous sa propre responsabilité, leurs pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales;

6. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé à une majorité au moins supérieure aux deux tiers des votes exprimés, les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Assemblée constate que l'intégralité du capital social souscrit de la Société est présente ou représentée à l'Assemblée et qu'en conséquence les formalités de convocation ont pu être levées.

2. Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3. Troisième

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

4. Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer

GT Fiduciaires S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820,

en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

L'Assemblée décide également que le Liquidateur recevra une rémunération en relation avec la mission qui est détaillée ci-après.

5. Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que disposés dans les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

L'Assemblée décide également que la Société en liquidation sera, dans tous les cas, liée par la signature du Liquidateur.

L'Assemblée décide ensuite que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations disposés dans l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer leurs pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seuls la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

6. Sixième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi 1915.

Frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, en date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sassel, L. Schweizer, S. LEAN, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4826. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017122/189.

(110020406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

OLKAD Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2011035836/11.

(110039350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035843/10.

(110039714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Pylos Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 153.538.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011035852/13.

(110039749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Oxbow Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.084.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré de L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch à L-1325 Luxembourg 05 rue de la Chapelle;
- la démission de Monsieur Michel RAFFOUL en qualité de gérant classe B a été acceptée;
- Monsieur Charles DURO né le 05 juin 1958 à Luxembourg résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg 03 rue de la Chapelle a été nommé aux fonctions de gérant Classe B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011036281/20.

(110039895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Red Station, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 155.654.

—
Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011035861/13.

(110039748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Royal Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.874.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035865/10.

(110039710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Shop2Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 130.309.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035866/10.

(110039324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 novembre 2010 que:

- La société ZIMMER & PARTNERS SARL établie et ayant son siège social à 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société TRUSTAUDIT SA démissionnaire.

- Madame Christi VILLAND, née le 11.12.1978 à Kehra (Estonie), demeurant à 2a Kurvi Rd, Pringi, Viimsi vald Estonie, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Federico BARBARA démissionnaire.

Le mandat du commissaire aux comptes et de l'administrateur prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 approuvant les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011036048/21.

(110039368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

**Trans Ardennes, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eltafreight).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 146.585.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCIENEN:

1. FLORASAN G.m.b.H., die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-47906 KEMPEN, 12, Peter-Jakob-Busch Strasse, eingetragen im Handelsregister von Amtsgericht in Krefeld unter Sektion B, Nummer 10.995, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Markus TIPPKÖTTER wohnhaft D-47906 Kempen, Terwelpstrasse, 1b (Deutschland),

2. Herr Guy CONVENS, geboren in Mol (Belgien) am 06. September 1960, wohnhaft in B-2490 Balen, Olmensebaan 123-1, (Belgien),

3. Herr Daniel CONVENS, geboren in Mol (Belgien) am 09. September 1965, wohnhaft in B-2490 Balen, Holven 24/4 (Belgien), und

4. Herr Luc CONVENS, geboren in Mol (Belgien) am 2. Oktober 1962, wohnhaft in B-2490 Balen, Leemkuilenweg, 3, alle hier vertreten durch Herr Dirk HEINEN, geboren in Malmédy am 20. Juni 1973 in wohnhaft B-4780 St. Vith, 58F, Rodter Strasse (Belgien)

aufgrund von ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Die genannten Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELTAFREIGHT mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B Nummer 146.585 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz am 10. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1290 vom 4. Juli 2009.

Die Komparenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchen den unterzeichneten Notar die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass auf Grund von (4) Anteilsabtretungen, vom 30. Oktober 2010, welche der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 9 der Satzung und Artikel 190 über die Handelsgesellschaften, notifiziert wurden, die einhundert (100) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen von diesem Datum an wie folgt gehalten werden:

1. FLORASAN G.m.b.H., vorbenannt, fünfzig Anteile	50
2. Herr Guy CONVENS, vorbenannt, sechzehn Anteile	16
3. Herr Daniel CONVENS, vorbenannt, siebzehn Anteile	17
4. Herr Luc CONVENS, vorbenannt, siebzehn Anteile	17
Total: einhundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Kündigung des aktuellen Geschäftsführers, Herrn Elmar EMONDS, an und nennen auf unbestimmte Zeit als neue Geschäftsführer:

a.- Herr Luc CONVENS, geboren in Mol (Belgien) am 02. Oktober 1962, wohnhaft in B-2490 Balen, Leemkuilenweg, 3, als technischen Geschäftsführer, und

b.- Herrn Markus TIPPKÖTTER, wohnhaft D-47906 Kempen, Terwelpstrasse, 1b (Deutschland), als administrativen Geschäftsführer

Bis zu einer Summe von 25.000,-EUR (fünfundzwanzig tausend Euro) wird die Gesellschaft rechtskräftig gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von 2 (zwei) Geschäftsführern rechtskräftig vertreten.

Jede Transaktion die diese Summe überschreitet bedarf der vorherigen Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der nationale und internationale Waren- und Gütertransport, die Vermietung, der Kauf und der Verkauf von Transportmaterial.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, vornehmen."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Firmenbezeichnung der Gesellschaft in TRANS ARDENNES abzuändern und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter der Firmenbezeichnung TRANS ARDENNES."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dirk HEINEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2010. Relation GRE/2010/4433. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 31. Januar 2011.

Référence de publication: 2011017056/83.

(110020519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

H.C.A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. H.C.A. S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "H.C.A. S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.405 constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 880 du 5 décembre 1998, (ci-après "la Société").

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 3 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de la dénomination de la société en "H.C.A. S.A., SPF";

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoires de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3: "les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF";

5. Suppression de l'avant dernier alinéa de l'article 5.

6. Modification de l'article 10 alinéa 3 comme suit: "Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes".

7. Adaptation de l'article 11 aux décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "H.C.A. S.A., SPF".

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 2, 3 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "H.C.A. S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 3. (Nouveau alinéa).** "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

" **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'avant dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 3 de l'article 10 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

"Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59881. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011016897/117.

(110018754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.997.

Par résolutions prises en date du 17 février 2011, les associés ont décidé d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführerin», avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011035867/12.

(110039104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Streamlined Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035868/10.

(110039486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Safilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 24.581.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011035873/10.

(110039576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

HDI Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 158.962.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011 que:

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach comme gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr. Herman Schommarz, avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Stewart KAM CHEONG, gérant de classe A;
- Olivier DORIER, gérant de classe A;
- Gabriel DUVAL, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011036196/22.

(110040000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Gresfin International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 46.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011046939/10.

(110037605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.